

Les salaires dans les entreprises

En 2009, les salaires progressent de 1,2 % en euros constants

Guillaume Bichler et Roselyne Kerjosse,
Département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2009, le salaire moyen en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le secteur privé ou semi-public est de 2 708 euros par mois en brut et 2 042 euros en net de tous prélèvements à la source.

En euros courants, les salaires nets moyens progressent moins vite en 2009 qu'en 2008 (+ 1,3 % contre + 3,3 %). Compte tenu de la très faible inflation (+ 0,1 %) et malgré la poursuite de la crise, en euros constants, les salaires nets moyens progressent toutefois plus en 2009 qu'en 2008 : + 1,2 %, après 0,4 %. L'éventail des salaires reste globalement stable ; mais les salaires les plus hauts (99^e centile) baissent de 1,1 %.

En EQTP, le salaire des femmes progresse plus que celui des hommes mais reste inférieur de 20 % en moyenne.

En 2009, le salaire moyen dans une entreprise du secteur privé ou semi-public est en équivalent temps plein (EQTP - *définitions*) de 2 708 euros par mois en brut et de 2 042 euros en net de tous prélèvements à la source (*définitions*) en France. Privilégier le salaire en EQTP plutôt qu'en temps complet permet d'intégrer dans la mesure les postes à temps

partiel qui représentent près de 14 % du volume de travail en 2009.

En euros courants, le salaire net moyen progresse moins vite en 2009 qu'en 2008 (+ 1,3 % contre + 3,3 %). Mais, dans le même temps, les prix à la consommation ont quasiment stagné (+ 0,1), contrairement à la situation de 2008 où l'inflation était soutenue (+ 2,8 %).

De ce fait, le salaire net moyen réel a accéléré en 2009 : + 1,2 % en euros constants, après + 0,4 % en 2008 (*tableau 1*) et + 1,7 % en 2007.

Salaire des ouvriers : une hausse moyenne en trompe-l'œil

La crise économique, amorcée au printemps 2008, s'est accentuée fin 2008 et début 2009. Elle a eu de graves répercussions sur l'emploi : l'économie française perd 257 000 emplois en 2009 et le taux de chômage au sens du BIT augmente pour la deuxième année consécutive.

L'ajustement du marché du travail à la contraction de l'activité a commencé par les formes d'emploi les plus flexibles. La baisse des effectifs intérimaires, dont les trois quarts sont des emplois d'ouvriers, amorcée en 2008 (- 5,3 %), s'intensifie en 2009 (- 26 %). Cette réduction de l'emploi touche en premier lieu les emplois peu qualifiés : le salaire moyen des personnes qui ont conservé leur emploi augmente ainsi mécaniquement.

1 Évolutions annuelles, en euros constants, des salaires moyens

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|------|
| Salaire brut moyen ¹ | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 1,2 | 1,2 | 1,7 | 0,3 | 0,9 |
| Salaire moyen net de prélèvements | 0,3 | 0,0 | 0,1 | 1,0 | 0,4 | 1,7 | 0,4 | 1,2 |
| Salaire brut moyen à structure constante | 1,8 | 1,6 | 1,2 | 2,1 | 2,2 | 1,4 | 1,3 | 0,9 |
| Salaire moyen net de prélèvements à structure constante | 1,5 | 1,0 | 0,8 | 1,9 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,2 |
| Incidence des effets de structure sur le salaire net ² | - 1,2 | - 1,0 | - 0,7 | - 0,9 | - 1,0 | 0,3 | - 1,0 | 0,0 |
| Pour mémoire : indice des prix à la consommation | 1,9 | 2,1 | 2,1 | 1,8 | 1,6 | 1,5 | 2,8 | 0,1 |

1. Les variations des rémunérations non soumises à cotisations sociales (participation, intéressement) sont prises en compte dans les évolutions du salaire brut moyen seulement à partir de l'évolution 2001-2002.

2. Voir *définitions*.

Champ : salariés en EQTP du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

Ainsi, tous secteurs d'activité confondus, ce sont les salaires nets moyens des ouvriers qui enregistrent, comme en 2008, l'évolution la plus favorable, avec une hausse de 2,1 % en euros constants. C'est le cas en particulier dans l'industrie, où tous les secteurs sont touchés par de fortes pertes d'emplois, mais où les salaires des ouvriers progressent en moyenne (à l'exception des activités de fabrication de matériels de transport). Dans le secteur de la construction, également, les salaires des ouvriers augmentent plus que la moyenne.

La conjoncture du marché du travail a pesé sur les salaires

La situation dégradée du marché du travail et le net ralentissement des prix à la consommation ont freiné les négociations salariales en 2009. Indexée sur l'inflation, la revalorisation du Smic horaire brut est limitée à 1,3 % au 1^{er} juillet 2009 après une hausse de 3,2 % en 2008. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation est en net recul : 10,6 % en juillet 2009 (1,6 million de salariés) contre 13,9 % en juillet 2008 (2,2 millions de salariés). Si l'emploi des ouvriers non qualifiés de l'industrie a particulièrement souffert en 2009, celui des cadres et des professions intermédiaires a plutôt mieux résisté. Du côté des employés, ce sont les plus qualifiés qui ont subi le plus fortement le contrecoup de la crise. L'emploi féminin a mieux résisté pendant ces deux années de crise que l'emploi masculin, les hommes travaillant dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture économique (intérim, industrie, construction...). La part des salariés à temps partiel augmente légèrement. Ces modifications dans la répartition de la main-d'œuvre par sexe, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, âge ou type d'emploi peuvent jouer différemment sur l'évolution du salaire net moyen. Au total, en 2009, ces différents effets se compensent et l'augmentation du salaire moyen ne s'explique pas par des modifications de la structure de la main-d'œuvre. À « structure constante » (*définitions*), la hausse du salaire net moyen en euros constants reste de 1,2 % (*tableau 1*).

Forte baisse du salaire des cadres du secteur financier

Dans un contexte d'amplification de la crise en 2009, seule la rémunération des cadres subit une baisse encore plus marquée qu'en 2008 : - 1,6 % en 2009 contre - 0,5 % en 2008 (*tableau 2*). Cette baisse trouve largement son origine dans la part variable du salaire, qui est plus élevée que la moyenne pour cette catégorie de salariés, et généralement plus sensible à la conjoncture. Pour les cadres des entreprises de plus de 10 salariés du secteur marchand non agricole, la part variable représente 15 % du salaire en 2009, soit un point de moins qu'en 2008. Le secteur des activités financières, qui contribue pour plus de la moitié à la baisse observée chez les cadres en 2009 et dans lequel la part de primes est particulièrement importante, connaît des

évolutions remarquables. Dans ce secteur, le salaire des cadres a baissé de 5,2 % en euros constants, encore plus qu'en 2008 (- 4,1 %) ; à l'inverse, en 2007, la hausse avait été particulièrement forte (+ 6,3 %). C'est également le cas dans les secteurs des activités scientifiques et techniques et des services aux entreprises (- 2,7 %). Toutes les activités de ces secteurs sont touchées, à l'exception de la location et location bail et des activités administratives ou de soutien aux entreprises qui enregistrent une progression modérée du salaire moyen des cadres (+ 0,5 à + 0,6 %).

Baisse des très hauts salaires

Le salaire net médian en EQTP, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 1 646 euros par mois (*tableau 3*). Il reste de 19 % inférieur au salaire net moyen mais augmente plus vite (+ 2,0 % en euros constants).

2 Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en EQTP

| | Salaires bruts | | | Salaires net de tous prélèvements | | | Répartition des effectifs (%) | |
|-----------------------------|----------------|--------------|-----------------|-----------------------------------|--------------|-----------------|-------------------------------|--------------|
| | Euros courants | | Euros constants | Euros courants | | Euros constants | 2008 | 2009 |
| | 2008 | 2009 | Évolution (%) | 2008 | 2009 | Évolution (%) | | |
| Ensemble | 2 682 | 2 708 | 0,9 | 2 016 | 2 042 | 1,2 | 100,0 | 100,0 |
| Cadres ¹ | 5 261 | 5 186 | - 1,5 | 3 909 | 3 851 | - 1,6 | 16,7 | 17,1 |
| Prof. interm. | 2 807 | 2 799 | - 0,4 | 2 102 | 2 104 | 0,0 | 19,2 | 20,5 |
| Employés | 1 930 | 1 946 | 0,7 | 1 463 | 1 481 | 1,1 | 29,8 | 29,4 |
| Ouvriers | 2 009 | 2 042 | 1,5 | 1 529 | 1 563 | 2,1 | 34,2 | 32,9 |
| Hommes | 2 917 | 2 938 | 0,6 | 2 199 | 2 221 | 0,9 | 100,0 | 100,0 |
| Femmes | 2 330 | 2 370 | 1,6 | 1 742 | 1 778 | 1,9 | 100,0 | 100,0 |
| Smic ² (151,67h) | 1 305 | 1 329 | 1,7 | 1 025 | 1 044 | 1,8 | - | - |

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

2. Smic en moyenne annuelle sur l'année civile.

Champ : salariés en EQTP du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

3 Distribution des salaires mensuels en 2009 et évolution entre 2008 et 2009 en euros constants

| Déciles | Ensemble | | Hommes | | Femmes | |
|----------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | 2009 | Évol. | 2009 | Évol. | 2009 | Évol. |
| D1 | 1 127 | 2,0 | 1 182 | 2,0 | 1 081 | 2,2 |
| D2 | 1 256 | 2,1 | 1 326 | 2,1 | 1 184 | 2,1 |
| D3 | 1 373 | 2,1 | 1 457 | 2,0 | 1 278 | 2,3 |
| D4 | 1 500 | 2,0 | 1 593 | 1,9 | 1 378 | 2,3 |
| D5 ou Médiane | 1 646 | 2,0 | 1 750 | 1,9 | 1 499 | 2,3 |
| D6 | 1 829 | 1,9 | 1 950 | 1,9 | 1 654 | 2,3 |
| D7 | 2 075 | 2,0 | 2 228 | 1,9 | 1 867 | 2,3 |
| D8 | 2 466 | 2,0 | 2 687 | 1,8 | 2 168 | 2,3 |
| D9 | 3 255 | 1,5 | 3 596 | 1,1 | 2 751 | 2,3 |
| D95 | 4 202 | 0,7 | 4 715 | 0,3 | 3 404 | 1,8 |
| D99 | 7 499 | - 1,1 | 8 624 | - 1,4 | 5 472 | 0,8 |
| Moyenne | 2 042 | 1,2 | 2 221 | 0,9 | 1 778 | 1,9 |

Lecture : en 2009, 10 % des salariés en EQTP du secteur privé et semi-public gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 127 euros.

Champ : salariés en EQTP du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

En 2009, 10 % des salariés (1^{er} décile ou D1) ont un salaire net mensuel en EQTP inférieur à 1 127 euros. En haut de l'échelle, 10 % (9^e décile ou D9) disposent de plus de 3 255 euros et les 1 % les mieux rémunérés (ou 99^e centile) bénéficient de plus de 7 499 euros. L'évolution des salaires nets en euros constants a été positive pour l'ensemble de la hiérarchie salariale : entre 1,9 % et 2,1 % pour les huit premiers déciles et un peu plus faible pour le dernier décile (+ 1,5 %). Il s'agit de la poursuite d'une évolution observée depuis 2004 (+ 1,1 % en moyenne annuelle en euros constants pour le D1 contre + 1 % pour la médiane et + 0,8 % pour le D9). C'est le 9^e décile qui augmente le moins sur ces deux années de crise. Mais ces mouvements relatifs demeurent d'ampleur modeste : le rapport entre les salaires des 1^{er} et 9^e déciles, un indicateur qui fournit une mesure de leur dispersion, est stable à 2,9 depuis 2004. C'est au niveau des très hauts salaires que l'on mesure des évolutions plus différenciées : le 99^e centile a augmenté sensiblement plus vite que la médiane en 2007 (+ 2,4 %), puis encore de + 1 % en 2008, mais il baisse de 1,1 % en 2009.

L'écart salarial entre hommes et femmes demeure

En 2009, le salaire moyen des femmes progresse plus que celui des hommes (+ 1,9 % en euros constants contre + 0,9 %). Ce constat se vérifie sur l'ensemble de la hiérarchie salariale mais, en particulier, pour les salaires les plus élevés, celui du 9^e décile augmentant de 2,3 % pour les femmes contre 1,1 % pour les hommes. En effet, c'est surtout parmi les cadres que se fait la différence : le salaire moyen diminue de 2,2 % pour les hommes et augmente de 0,3 % pour les femmes entre 2008 et 2009. C'est dans les secteurs financiers que les salaires des cadres masculins ont le plus baissé : leur salaire moyen recule de 6,8 % en euros constants alors que celui des cadres féminins diminue de 0,7 % (10 % des cadres masculins et 13 % des cadres féminins travaillant dans les secteurs financiers).

Même s'il se réduit légèrement, l'écart salarial moyen entre hommes et femmes demeure important (*graphique*) : une salariée gagne, en moyenne en EQTP,

19,9 % de moins que son homologue masculin, contre 20,8 % en 2008. C'est encore plus le cas chez les cadres où l'écart entre hommes et femmes est de 23,4 % bien qu'il se soit réduit plus fortement en 2009.

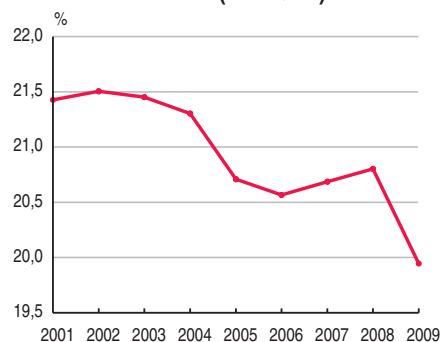
Le salaire des hommes reste davantage dispersé que celui des femmes, les rapports interdécile valant respectivement 3,0 et 2,5.

Temps partiel : hausse du salaire horaire et de la durée de travail

En moyenne, le salaire horaire des postes à temps partiel est plus faible que celui des postes à temps complet : 11,26 euros en salaire net en 2009, contre 13,62 euros pour les temps complets (*tableau 4*). Cet écart (- 17 %) s'explique à la fois par une moindre part de personnel « très qualifié » et par des salaires horaires inférieurs à ceux des personnes à temps complets pour une même qualification. Le salaire horaire des temps non complets suit la même évolution que celui des temps complets en 2009 (+ 1,3 % en moyenne).

Entre 2008 et 2009, le volume horaire de travail total, tous salariés et tous secteurs confondus, baisse de 1,4 %. Face à la crise, les employeurs ont réduit les effectifs, mais aussi le volume de travail. Cependant, alors qu'il a diminué pour les temps complets, le nombre d'heures rémunérées a augmenté pour les personnes à temps partiel. C'est pour les cadres et les professions intermédiaires que l'augmentation est la plus forte (respectivement + 7 % et + 10 %) et dans les activités de services aux particuliers.

Écart entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes (en EQTP)



Champ : salariés du secteur privé et semi-public, France.
Source : Insee, DADS.

4 Salaires horaires moyens et répartition des effectifs¹

| | Salaires bruts | | | Salaires nets de tous prélèvements | | | Répartition des effectifs (%) | |
|-------------------------------------|----------------|--------------|-----------------|------------------------------------|--------------|-----------------|-------------------------------|--------------|
| | Euros courants | | Euros constants | Euros courants | | Euros constants | 2008 | 2009 |
| | 2008 | 2009 | Évolution (%) | 2008 | 2009 | Évolution (%) | | |
| Salariés à temps complet | | | | | | | | |
| Hommes | 18,97 | 19,13 | 0,8 | 14,29 | 14,45 | 1,0 | 65,2 | 64,9 |
| Femmes | 15,83 | 16,10 | 1,6 | 11,83 | 12,07 | 1,9 | 34,8 | 35,1 |
| Ensemble | 17,87 | 18,07 | 1,0 | 13,43 | 13,62 | 1,3 | 100,0 | 100,0 |
| Cadres ² | 34,15 | 33,63 | - 1,6 | 25,38 | 24,97 | - 1,7 | 17,7 | 18,1 |
| Prof. interm. | 18,38 | 18,35 | - 0,3 | 13,76 | 13,79 | 0,2 | 19,9 | 21,2 |
| Employés | 12,93 | 13,05 | 0,8 | 9,81 | 9,94 | 1,2 | 26,4 | 26,0 |
| Ouvriers | 13,21 | 13,49 | 2,0 | 10,04 | 10,31 | 2,6 | 36,0 | 34,7 |
| Salariés à temps non complet | | | | | | | | |
| Hommes | 16,91 | 17,02 | 0,6 | 12,88 | 13,00 | 0,8 | 30,1 | 29,7 |
| Femmes | 13,80 | 13,98 | 1,2 | 10,33 | 10,52 | 1,8 | 69,9 | 70,3 |
| Ensemble | 14,74 | 14,88 | 0,9 | 11,10 | 11,26 | 1,3 | 100,0 | 100,0 |
| Cadres ² | 29,45 | 29,84 | 1,2 | 21,81 | 22,15 | 1,5 | 12,0 | 12,6 |
| Prof. interm. | 17,46 | 17,24 | - 1,4 | 13,14 | 13,00 | - 1,2 | 15,0 | 16,1 |
| Employés | 11,64 | 11,70 | 0,5 | 8,81 | 8,90 | 0,9 | 51,0 | 50,1 |
| Ouvriers | 11,83 | 11,87 | 0,2 | 9,09 | 9,16 | 0,7 | 22,1 | 21,3 |
| Smic | 8,61 | 8,77 | 1,8 | 6,76 | 6,88 | 1,7 | - | - |

1. Effectifs en nombre d'heures travaillées.

2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

Salaire net moyen des salariés présents en 2008 et 2009 : + 2,3 % en euros constants

Les salariés ayant travaillé l'ensemble des deux années 2008 et 2009 dans le même établissement sont désignés comme les « permanents-permanents » (*définitions*). Compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans le secteur privé, ils représentent 61 % des postes en EQTP et ont des augmentations de salaire plus fortes. Leur salaire net moyen, en EQTP augmente de 2,3 % en euros constants. L'inflation ayant été très faible en 2009, plus des deux tiers (68 %) des permanents-permanents ont eu une augmentation de salaire supérieure à l'inflation. Pour les permanents-permanents, deux facteurs influent fortement sur l'évolution du salaire : l'âge et la position dans la hiérarchie salariale. En effet, c'est en début de carrière que les progressions salariales sont les plus fortes mais aussi que les salaires sont les plus faibles. Par ailleurs, les salariés les moins bien payés bénéficient les premiers de la hausse du smic. Ainsi, le salaire en euros constants s'est amélioré pour 78 % des permanents-permanents au-dessous du 1^{er} quartile (les 25 % des salariés gagnant le moins), contre 62 % de ceux au-dessus du dernier quartile (les 25 % gagnant le plus). En 2009, parmi les permanents-permanents du privé, l'évolution du salaire est plus favorable aux moins de 30 ans, aux femmes, aux salariés des secteurs de la santé et de l'action sociale et à ceux travaillant à temps partiel.

Définitions

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre

De la CS à la PCS

À compter du millésime 2009 des DADS (*sources*), on passe d'un calcul d'une catégorie socioprofessionnelle (CS) sur 2 positions à un calcul d'une profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) sur 4 positions. En plus du libellé d'emploi, cette dernière s'appuie sur l'utilisation de la position professionnelle du salarié et de la PCS déclarée par l'établissement. La précision du codage s'en trouve améliorée. Par exemple, un comptable classé auparavant en profession intermédiaire pourra dorénavant être compté soit en employé, soit en cadre selon l'information disponible.

Afin de permettre des comparaisons par PCS entre 2008 et 2009, la PCS a été rétropolée sur l'année 2008.

les sommes versées au titre de la participation et l'intéressement.

Le **salaire net de tous prélèvements à la source** est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'une poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,4 (=0,5*0,8) en EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Du fait du changement de concept, les résultats de la présente étude (sur les salaires en EQTP) ne peuvent être directement comparés à ceux des précédentes publications annuelles (sur les salaires des temps complets).

Les évolutions en **euros constants** sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un **effet de structure** et une évolution à **structure constante**. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués selon le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et les conditions d'emploi (temps complet ou temps partiel).

L'effet de structure est lui-même la résultante de deux facteurs : les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Les **permanents-permanents** sont définis ici comme les salariés présents deux années consécutives complètes (24 mois) dans le même établissement.

Source

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux **DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales)** que les entreprises adressent à l'administration. Tous les salariés, présents ou non toute l'année, sont concernés, à l'exception des personnels des services domestiques et des agents de la Fonction publique d'État. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés du secteur agricole, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, ainsi que les apprentis, les stagiaires et les titulaires d'emplois aidés.

Les résultats sont issus de l'exploitation soit du fichier exhaustif, soit du sondage au 1/12, la catégorie socioprofessionnelle faisant l'objet d'un codage plus approfondi dans le sondage au 1/12.

Bibliographie

- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2011.
- « Les heures supplémentaires au quatrième trimestre 2009 », *Acos Stat Conjoncture* n° 98, février 2010.
- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} juillet 2009 », Yves Jauneau, *Premières informations, premières synthèses* n° 49.1, novembre 2009, Dares.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2012

Abonnement annuel : 82 € (France) 103 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister

Maquette : P. Thibaudeau

Impression : Jouve

Code Sage IP111384

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2011



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES